

Gland, le 31 mars 2023

**Extrait de procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du jeudi 30 mars 2023**

Présidence : M. Rupert Schildböck

**LE CONSEIL COMMUNAL**

- vu le préavis municipal n° 35 relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie;
- ouï le rapport de la Commission de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

**décide**

- I. d'autoriser la Municipalité à octroyer à l'Association Le Colibri un prêt de CHF 400'000.- aux conditions du marché lors de la conclusion du prêt et aux échéances suivantes :
- 1<sup>ère</sup> tranche de CHF 200'000.- remboursable à 1 an
  - 2<sup>ème</sup> tranche de CHF 100'000.- remboursable à 2 ans
  - 3<sup>ème</sup> tranche de CHF 100'000.- remboursable à 3 ans
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 400'000.-.

*Conformément aux articles 162 et ss LEDP :*

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.*

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rupert Schildböck

Karine Teixeira Ferreira